



communiqué

Date Le 9 novembre 1989

N^o 280

Pour publication

LE CANADA ACQUIESCE À LA DEMANDE D'AIDE DE LA
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE
EN VUE DU LOGEMENT TEMPORAIRE DES RÉFUGIÉS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Bill McKnight, ont annoncé que le Canada a acquiescé à la demande d'aide du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et qu'il mettait des terrains à la disposition de celui-ci en vue du logement temporaire des réfugiés de la République démocratique allemande.

À la suite de consultations avec l'ambassadeur du Canada à Bonn et le Commandant des Forces canadiennes en Europe, il a été établi qu'il existe en République fédérale d'Allemagne des terrains qui sont actuellement à la disposition des Forces armées du Canada et qui pourraient accueillir des unités de logement temporaire.

Les ministres ont précisé qu'il s'agissait d'une mesure temporaire destinée à répondre aux besoins urgents créés par l'afflux sans précédent de réfugiés de la République démocratique allemande. Les détails de l'entente seront réglés avec les autorités allemandes concernées.